Règles et conditions

1. Durée de la Location

La durée de la location est spécifiée dans le contrat de location et doit être respectée. Toute prolongation doit être convenue avec le propriétaire.

2. Paiement

Le paiement doit être effectué intégralement au moment de la réservation. Les modes de paiement acceptés sont les suivants : carte de crédit, virement bancaire ou paiement en ligne via une plateforme sécurisée.

3. Dépôt de Garantie

Un dépôt de garantie est exigé pour couvrir les éventuels dommages. Le montant du dépôt de garantie sera spécifié dans le contrat de location et sera remboursé dans les 7 jours suivant le départ, sous réserve d'absence de dommages.

4. Annulation

En cas d'annulation, les frais suivants s'appliquent :

Plus de 30 jours avant l'arrivée : remboursement intégral.

Entre 15 et 30 jours avant l'arrivée : remboursement de 50%.

Moins de 15 jours avant l'arrivée : aucun remboursement.

5. Occupation

L'appartement ne peut être occupé que par le nombre de personnes indiqué dans le contrat de location. Toute personne supplémentaire doit être approuvée par le propriétaire et peut entraîner des frais supplémentaires.

6. Animaux de Compagnie

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sauf accord préalable avec le propriétaire. En cas d'accord, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

7. Respect des Lieux

Le locataire s'engage à respecter les lieux et à ne pas causer de nuisances aux voisins. Toute plainte pour nuisances peut entraîner la résiliation immédiate du contrat de location sans remboursement.

8. Utilisation des Équipements

Le locataire est responsable de l'utilisation appropriée des équipements mis à disposition dans l'appartement. Tout dommage causé aux équipements sera déduit du dépôt de garantie.

9. Entretien et Propreté

Le locataire doit maintenir l'appartement en bon état de propreté. Un ménage de fin de séjour peut être facturé si l'appartement n'est pas rendu propre.

10. Sécurité

Le locataire doit s'assurer de la sécurité de l'appartement en verrouillant les portes et les fenêtres lorsqu'il quitte les lieux. Le propriétaire n'est pas responsable des objets de valeur laissés dans l'appartement.

11. Départ

Le locataire doit quitter l'appartement avant l'heure de départ spécifiée dans le contrat de location. Tout départ tardif non convenu peut entraîner des frais supplémentaires.